



COMITE SYNDICAL du 11 Janvier 2021
Salle des associations – Charron

Objet : Election des autres membres du Bureau CS2021-05

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 11 janvier, à 18 heures 00.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à CHARRON (Salle des Associations),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 4 janvier 2021.

Etaient Présents les délégués suivants :

- M. BODIN Jean Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Pouvoir :

- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle donne pouvoir à M. ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves – CDA La Rochelle.

Vu les articles L.5211-10 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération CS2021-03 fixant le nombre des autres membres du bureau à 4,
Le Président propose de procéder à l'élection des 4 autres membres.

Déroulement du scrutin.

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote sous la présidence et le contrôle de M. Jérémy BOISSEAU, élu président.

Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Candidats : Monsieur Jean-Marie BODIN
Monsieur Didier GESLIN
Monsieur Marc MAIGNE
Monsieur François VENDITTOZZI

- a) Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 6
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de bulletins blancs (art. L65 du code électoral) : 0
- e) Nombres de suffrages exprimés : 6
- f) Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Jean-Marie BODIN	6 (six)
M. Didier GESLIN	6 (six)
M. Marc MAIGNE	6 (six)
M. François VENDITTOZZI	6 (six)

Ayant obtenu la majorité des suffrages, MM. BODIN, GESLIN, MAIGNE, VENDITTOZZI sont proclamés membres du Bureau.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC
Jérémy BOISSEAU